COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION DES TRAVAUX -VOIRIE-AMENAGEMENT-ESPACE VERT Du vendredi 14 mai 2021

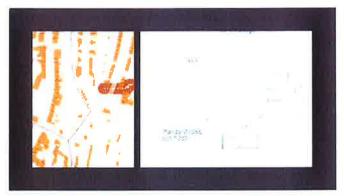
<u>Présents</u>: Messieurs PRASSEL - BLASI TOCCACELLI - LOUAR - MASSUCCI et

Mme BRULLOT Annie.

Excusés: Messieurs FELICI René - TATICCHI Sylvain.

POINT N°1:

Monsieur souhaite acquérir la parcelle communale cadastrée section 2 n°389 « Rue Montrouge » pour y construire une extension et un garage.



Avis de la commission :

La commission rappelle la présence de la Galerie MAGERIE à proximité. Elle émet un avis défavorable à cette demande.

POINT N°2:

Pour faire suite à la demande d'une partie de la population, Monsieur PRASSEL propose le passage de toute la Municipalité en zone 30 pour des raisons de sécurité en Ville.

Avis de la commission:

La commission propose qu'une étude plus approfondie soit réalisée sur la commune afin de cibler les endroits les plus appropriés à cette demande. Il ne serait peut-être pas nécessaire de généraliser cette limitation.

POINT N°3:

Une enquête a été réalisée rue de la Moselle et de l'Orne sur la circulation et la sécurité de cet axe. La population a été consultée afin de savoir si les riverains sont favorables à la levée du sens interdit pour permettre aux habitants des cités de Bute de se rendre a leur domicile plus rapidement. Un avis défavorable, à l'unanimité, des riverains a été constaté.

Avis de la commission:

La commission prend acte de la décision de maintenir ce sens interdit. Des demandes de renforcement de contrôle vont être adressées à la Gendarmerie Nationale.

POINT N°4:

Monsieur PRASSEL informe qu'une interdiction de stationner à été mise en place sur le trottoir de la Route d'Aumetz à l'entrée de la ville en provenance d'Aumetz. Cette interdiction va être maintenue car le stationnement représente un danger pour les passagers et les automobilistes. Monsieur PRASSEL informe que des négociations sont en cours avec le propriétaire d'un terrain a proximité afin de l'acquérir pour y réaliser un parking.

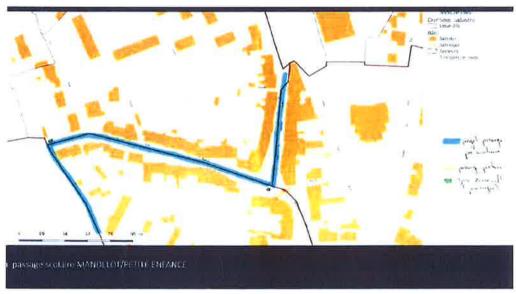


Avis de la commission:

La commission prend note.

POINT N°5:

Monsieur PRASSEL signale un problème de sécurité concernant la circulation des piétons rue de l'Etang, et notamment aux heures d'entrées et de sortie de l'école Mandelot. Il propose de mettre la rue de l'Etang en sens unique de la rue de la Confiance jusqu'à la Rue de la Faïencerie.



Avis de la commission :

La commission émet un avis favorable à ce projet.

POINT N°6:

Monsieur PRASSEL informe qu'un garde-corps est en cours d'installation sur la plateforme située à l'arrière de la Chapelle ND Lorette afin de sécuriser celle-ci et éviter tout risque de chute. Le montant des travaux s'élève à 5 497,80 €.



Avis de la commission :

La commission prend note.

POINT N°7:

Monsieur PRASSEL informe de l'installation d'une clôture, pour un montant de 2 016 € TTC, entre la parcelle de Monsieur et le Carreau de la Mine afin de sécuriser les lieux.



Avis de la commission:

La commission prend note.

POINT N°8:

Monsieur PRASSEL informe de l'abattage de deux sapins pour un montant de 1 144,80 TTC à proximité du cimetière.

Avis de la commission:

La commission prend note.

POINT Nº9:

Monsieur PRASSEL présente le projet du SIVOM concernant l'installation de bassins de pollution sur le parking de l'Avenue de la Fonderie et l'Avenue Paul Roef. Il précise qu'un avocat a été mandaté par le SIVOM pour faire un état des lieux avant et après travaux afin d'éviter d'éventuels litiges liés aux travaux. La réfection du parking est prévue soit à l'identique soit par la pose de pavés drainants qui permettent l'infiltration des eaux pluviales.

Avis de la commission:

La commission prend note et est favorable au remplacement du revêtement du parking par des pavés drainants afin de limiter le rejet d'eau pluviales sur le réseau.

POINT N°10:

Monsieur PRASSEL informe que des discussions sont en cours pour la rétrocession des réseaux et de la voirie de l'Allée Lucien Schaefer entre le SIVOM, La Commune d'Audun le Tiche et le propriétaire MEDIATER. Une visite des réseaux d'eaux pluviales et assainissement vont être réaliser pour vérifier la conformité et le bon fonctionnement.

Avis de la commission :

La commission prend note.

POINT Nº11:

Monsieur PRASSEL présente le projet de restructuration et réfection des toilettes de l'école Primaire La Dell. Il précise qu'une demande de subvention DETR a été faite et que les travaux devraient débuter durant l'été 2021.

Avis de la commission :

La commission prend note.

POINT N°12:

Monsieur PRASSEL présente le projet de création de nouveaux sanitaires, mise en conformité PMR et réfection du bâtiment JJ ROUSSEAU A. Il présente trois estimatifs :

- Première offre : réfection totale et mise en conformité du bâtiment, démolition des toilette, création de bureau et toilettes sous le préau actuel, réfection de la cour, nouveau préau ;
- Deuxième offre : mise en conformité du bâtiment, démolition des toilettes, création de bureau et toilettes sous le préau actuel, nouveau préau ;
- Troisième offre : démolition des toilettes, création de bureau et toilettes sous le préau actuel, nouveau préau.

Avis de la commission:

La commission prend note.

POINT N°13:

Monsieur PRASSEL informe la commission que des travaux de réfection des sols auront lieu au cours de l'été 2021 dans les écoles Mandelot, Francbois et JJ Rousseau Bâtiment B.

Avis de la commission:

La commission prend note.

POINT N°14

Dans le cadre du dispositif gouvernemental prime CEE, une entreprise a mis en place gratuitement un calorifugeage des conduites d'eau chaude sur tous les bâtiments éligibles. Cette opération va être reconduite sur la mise en place d'isolation des planchers bas.

Avis de la commission:

La commission prend note.